



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains repris par le groupe Eurothermes**

**Les travaux du comité de pilotage chargé par le Conseil d'Etat de trouver un repreneur pour l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains ont abouti. Le groupe français Eurothermes a signé une promesse de contracter le 4 juin 1998, dont le Conseil d'Etat a approuvé le principe et les modalités le 1er juillet. La reprise, qui interviendrait le 1er avril 1999, reste cependant conditionnée par la décision du Grand Conseil. Le Parlement doit en effet se prononcer sur l'octroi des droits de superficie correspondant à la transaction prévue.**

Le projet de reprise de l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains est un succès à plusieurs titres. Non seulement trouver un repreneur n'est pas chose facile, mais les conditions de la reprise sont particulièrement favorables pour l'Etablissement. Le groupe Eurothermes, géré par la SA Groupe Ebrard, se développe depuis 20 ans et s'est engagé à réaliser des investissements importants, de l'ordre de 10 millions, pour assurer la relance de Lavey-les-Bains.

L'Etat reste propriétaire. L'Etat conserve la propriété des sources et des biens-fonds de l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains. La reprise est fondée sur l'octroi de droits de superficie pour une période de 50 ans. L'utilisation des eaux thermales fera l'objet d'une concession.

Le personnel de Lavey-les-Bains bénéficie de garanties substantielles. L'Etablissement emploie actuellement 80 personnes toutes engagées par contrat de droit privé et affiliées à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Les négociations menées avec le repreneur garantissent à tous les collaborateurs le non licenciement et le maintien du niveau des rémunérations pendant une année, à compter du 1er avril 1999, ainsi que le maintien du niveau des rentes assurées au moment du transfert dans une nouvelle caisse de pensions.

La solution retenue prévoit la création de deux sociétés distinctes afin de tenir compte des particularités des deux activités, médicale et touristique, poursuivies parallèlement sur le site de Lavey. La société "Les Bains de Lavey SA", entièrement aux mains du groupe Eurothermes, gérera le centre thermo-hôtelier. La "Société médicale de Lavey SA", société d'économie mixte, où les Hospices détiendront 60% du

capital, exploitera le centre médico-hébergeant. La gestion en sera confiée au groupe Eurothermes.

Le repreneur investira 10 millions dans des travaux de rénovation. Cet engagement est l'une des conditions de la relance de Lavey et du maintien d'un établissement qui constitue un pôle économique et social important dans la région et contribue à son rayonnement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 juillet 1998

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Brigitte Martin-Béran, Directrice adjointe des Institutions des Hospices cantonaux, 021-314 70 06